

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CITIBANK TUNIS N.A

Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Mohamed LASSAAD BORJI.

BILAN **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018** **(EN MILLIERS DE TND)**

| | Notes | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|------------|-------------------|-------------------|
| ACTIF | | | |
| AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT | V.1 | 109.666 | 89.177 |
| AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers | V.2 | 272.730 | 251.955 |
| AC3: Créances sur la clientèle | V.3 | 122.270 | 86.027 |
| AC4: Portefeuille titres commercial | V.4 | 39.090 | 65.172 |
| AC5: Portefeuille d'investissement | V.5 | 25 | 25 |
| AC6: Valeurs immobilisées | V.6 | 72 | 81 |
| AC7: Autres actifs | V.7 | 18.415 | 10.385 |
| TOTAL ACTIF | | 562.268 | 502.822 |
| PASSIF | | | |
| PA1: Banque Centrale, CCP2 | VI.1 | 452 | 452 |
| PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers | VI.2 | 4.242 | 39.241 |
| PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle | VI.3 | 491.822 | 406.803 |
| PA5: Autres passifs | VI.4 | 22.048 | 18.845 |
| TOTAL PASSIF | | 518.564 | 465.341 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| CP1: Capital | | 25.000 | 25.000 |
| CP6: Résultat de l'exercice | | 18.704 | 12.481 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | VII | 43.704 | 37.481 |
| TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | 562.268 | 502.822 |

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
(EN MILLIERS DE TND)

| | <i>Notes</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|--|--------------|-------------------|-------------------|
| PASSIFS EVENTUELS | | | |
| HB1: Cautions, avals et autres garanties données | <i>IX.1</i> | 20.230 | 16.283 |
| HB2: Crédits documentaires | <i>IX.2</i> | 1.426 | 21.364 |
| TOTAL PASSIF EVENTUEL | | 21.656 | 37.647 |
| ENGAGEMENTS DONNES | | | |
| HB4: Engagements de financement donnés | <i>IX.3</i> | 60.480 | 61.186 |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNES | | 60.480 | 61.186 |
| ENGAGEMENTS RECUS | | | |
| HB7: Garanties reçues | <i>IX.4</i> | 383.495 | 291.922 |
| TOTAL ENGAGEMENTS RECUS | | 383.495 | 291.922 |

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
(EN MILLIERS DE TND)

| | <i>Notes</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE | | | |
| PR1: Intérêts et revenus assimilés | | 29.295 | 16.715 |
| PR2: Commissions (en produits) | | 1.427 | 1.892 |
| PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées | | 19.509 | 13.924 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE | <i>X.1</i> | 50.231 | 32.531 |
| CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | | | |
| CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées | | 8.390 | 4.082 |
| CH2 : Commissions encourues | | 0 | 0 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE | <i>X.2</i> | 8.390 | 4.082 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 41.841 | 28.449 |
| PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif | <i>X.3</i> | (50) | 50 |
| PR7: Autres produits d'exploitation | | 0 | 5 |
| CH6: Frais de personnel | <i>X.4</i> | (6.230) | (4.018) |
| CH7: Charges générales d'exploitation | <i>X.5</i> | (5.102) | (3.767) |
| CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations | | (34) | (32) |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | | 30.425 | 20.687 |
| PR8\C H9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires | | (63) | (16) |
| CH11: Impôt sur les bénéfices | | (10.493) | (7.166) |
| RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES | | 19.869 | 13.505 |
| PR9/C P11 Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires | | (1.165) | (1.024) |
| RESULTAT NET DE L'EXERCICE | | 18.704 | 12.481 |

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
(EN MILLIERS DE TND)

| | <i>Notes</i> | 31.12.2018 | 31.12.2017 |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| ACTIVITES D'EXPLOITATION | | | |
| Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement) | | 50.208 | 29.822 |
| Charges d'exploitation bancaire décaissées | | (8.246) | (4.340) |
| Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers | | 1.196 | (3.353) |
| Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle | | (28.406) | (17.159) |
| Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle | | 72.064 | 33.201 |
| Sommes versées au personnel et créiteurs divers | | (6.440) | (5.148) |
| Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | (8.624) | (26.620) |
| Titres de transaction/placements | | 23.531 | (3.884) |
| Impôt sur les bénéfices | | (12.318) | (4.750) |
| FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION | <i>XI</i> | 82.965 | (2.231) |
| ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | | | |
| Acquisition/Cession sur immobilisation | | (24) | 13 |
| FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | <i>XI</i> | (24) | 13 |
| ACTIVITES DE FINANCEMENT | | | |
| Dividendes versés | | (12.481) | (5.165) |
| FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT | <i>XI</i> | (12.481) | (5.165) |
| Incidence des variations des taux de change | | 1.044 | (20) |
| Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice | | 71.504 | (7.403) |
| Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice | | 305.634 | 313.037 |
| LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE | <i>XI</i> | 377.138 | 305.634 |

Notes aux états financiers

NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2018 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

II.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2018 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2018. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2018 font partie intégrante de ce résultat.

II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES:

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

II.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la branche qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2018 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2017 mais qui se rapportent à l'exercice 2018 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2018.

II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:

Les charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2018 sont les suivants :

- 46% pour la branche Onshore;
- 54% pour la branche Offshore.

II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:

II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la branche a procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.
- Les garanties hypothécaires dûment enregistrées ;

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans; et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, il n'y a pas lieu de constater de provisions additionnelles car la branche ne détient pas de créances douteuses.

II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°2012-20 du 6 décembre 2012 et relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Banque dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Aucune nouvelle relation n'a été classée par la Branche durant les 5 derniers exercices, le taux de migration est nul. De ce fait, la Branche a jugé opportun de ne pas constituer de provisions collectives.

II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre branche (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2018.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

II.6 REGLES DE CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :

Compte tenu des dispositions de l'article 53 de loi de finances 2018, le taux d'imposition sur les bénéfiques est porté de 35% à 36% suite à l'instauration d'une contribution sociale de solidarité de 1% calculée sur la base du bénéfice fiscal imposable.

Compte tenu des dispositions de l'article 52 de loi de finances 2018, la branche est soumise au paiement d'une contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat de l'ordre de 4% des bénéfiques servant de base pour le calcul de L'IS déclaré en 2019, avec un minimum d'impôt exigible de 5.000 DT.

NOTE III: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de dinars tunisiens.

NOTE IV: EVENEMENTS POSTERIEURS :

La branche n'a pas enregistré des évènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2018 qui suscitent une attention particulière.

NOTE IV: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une augmentation en valeur de l'ordre de 20.489 KDT au 31 décembre 2018 par rapport au 31 décembre 2017 soit 23%.

Cette Hausse est due essentiellement à l'augmentation des avoirs de la branche auprès de la BCT de 20.014 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

| | <u>31.12.2018</u> | <u>31.12.2017</u> |
|--|--------------------------|--------------------------|
| | <u>en KDT</u> | <u>en KDT</u> |
| Caisse en dinars | 552 | 318 |
| Caisse en devises | 25 | 9 |
| Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises) | 108.715 | 88.701 |
| Chèques postaux | 371 | 146 |
| Intérêts à recevoir | 3 | 3 |
| <u>Total</u> | <u>109.666</u> | <u>89.177</u> |

V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2018 une augmentation de 20.775 KDT par rapport à fin 2017, soit une augmentation de 8%.

Cette variation est due principalement à la hausse des avoirs de la branche chez les banques correspondantes non résidentes de 22.796 KDT, la baisse des placements auprès des établissements bancaires de 12.000 KDT et à l'augmentation des créances auprès des organismes et établissements financiers de 9.000 KDT.

| | <u>31.12.2018</u> | <u>31.12.2017</u> |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | <u>en KDT</u> | <u>en KDT</u> |
| Placements en Dinars | 145.000 | 157.000 |
| Comptes Banques non-résidentes | 24.051 | 1.255 |
| Comptes Banques résidentes | 12 | 14 |

| | <u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u> | <u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u> |
|-----------------------|--|--|
| Organismes Financiers | 101.500 | 92.500 |
| Créances rattachées | 2.167 | 1.186 |
| <u>Total</u> | <u>272.730</u> | <u>251.955</u> |

L'augmentation des créances sur les établissements bancaires correspondants est détaillée comme suit :

- Augmentation des avoirs auprès des banques non résidentes de 22.796 KDT.
- Diminution des prêts au jour au jour et à terme aux banques de dépôts en Dinars de 12.000 KDT.
- Diminution des avoirs auprès des banques non résidentes de 2 KDT.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2018, se présente comme suit :

| | <u>Jusqu'à</u> <u>3 mois</u> | <u>3 mois</u> <u>à 1 an</u> | <u>1 an à</u> <u>5 ans</u> | <u>Plus de</u> <u>5 ans</u> | <u>Total</u> |
|---|---|--|---|--|-----------------------|
| Avoirs en Devises chez les Correspondants non-résidents | 24.051 | 0 | 0 | 0 | 24.051 |
| Avoirs en Dinars chez les Correspondants résidents | 12 | 0 | 0 | 0 | 12 |
| Prêts au jour au jour et à terme en Dinars aux banques | 145.000 | 0 | 0 | 0 | 145.000 |
| Prêts aux organismes financiers spécialisés | 63.000 | 38.500 | 0 | 0 | 101.500 |
| Créances rattachées | 1.787 | 380 | 0 | 0 | 2.167 |
| <u>Total</u> | <u>233.850</u> | <u>38.880</u> | <u>0</u> | <u>0</u> | <u>272.730</u> |

Les créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 décembre 2018 :

| | <u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u> | <u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u> |
|---|--|--|
| Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire | 29 | 74 |
| Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés | 2.138 | 1.112 |
| <u>Total</u> | <u>2.167</u> | <u>1.186</u> |

V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions sur les créances douteuses

| | <u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u> | <u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u> |
|----------------------------|--|--|
| Comptes courants débiteurs | 13.760 | 8.036 |
| Crédits à la clientèle | 107.460 | 77.494 |
| Créances douteuses | 0 | 0 |
| Créances rattachées | 1.050 | 497 |
| Provisions | 0 | 0 |
| <u>Total</u> | <u>122.270</u> | <u>86.027</u> |

Les créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 36.243 KDT par rapport à fin 2017, soit une hausse de l'ordre de 42%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 5.724 KDT soit 71% ;
- La hausse des crédits à la clientèle de 29.966 KDT soit 39% ; et
- La hausse des créances rattachées de 553 KDT soit 111%.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

| | <u>Jusqu'à</u> <u>3 mois</u> | <u>3 mois</u> <u>à 1 an</u> | <u>1 an à</u> <u>5 ans</u> | <u>Plus de</u> <u>5 ans</u> | <u>Total</u> |
|----------------------------|---|--|---|--|-----------------------|
| Comptes courants débiteurs | 13.760 | 0 | 0 | 0 | 13.760 |
| Concours à la clientèle | 70.813 | 36.647 | 0 | 0 | 107.460 |
| Créances rattachées | 505 | 545 | 0 | 0 | 1.050 |
| <u>Total</u> | <u>85.078</u> | <u>37.192</u> | <u>0</u> | <u>0</u> | <u>122.270</u> |

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune créance classée.

V.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de Trésor assimilables. Le solde du portefeuille titre commercial au 31 décembre 2018 est de 39.090 KDT enregistrant une diminution de 26.082 KDT soit -40% par rapport à 2017.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

| | <u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u> | <u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u> |
|---------------------|--|--|
| Titres de Placement | 38.531 | 62.000 |
| Décote/prime | (45) | (1) |
| Créances rattachées | 604 | 3.173 |
| | <u>39.090</u> | <u>65.172</u> |

V.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour 25 KDT représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 KDT et 73 KDT totalement provisionnés.

V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2018 une diminution en volume de l'ordre de 9 KDT par rapport à l'exercice 2017, soit une baisse de 11%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

| | <u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u> | <u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u> |
|---|--|--|
| Valeurs brutes en début d'exercice | <u>708</u> | <u>721</u> |
| Acquisitions | 29 | 0 |
| Cessions | 56 | 13 |
| Valeurs brutes en fin de période | <u>681</u> | <u>708</u> |
| Amortissements cumulés | 609 | 627 |
| Valeurs nettes en fin de période | <u>72</u> | <u>81</u> |

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 27 KDT et qui est passée de 708 KDT à fin décembre 2017 à 681 KDT à fin décembre 2018.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 18 KDT par rapport au 31 décembre 2017.

Les mouvements de L'exercice se résument comme suit :

| Rubrique | Valeur brute fin 2017 | Achats en 2018 | Sorties en 2018 | Valeur brute à fin 2018 | Amts cumulés fin 2017 | Dotation 2018 | Amts immo en sorties | Amts cumulés fin 2018 | VCN à fin 2018 |
|-------------------------------|-----------------------|----------------|-----------------|-------------------------|-----------------------|---------------|----------------------|-----------------------|----------------|
| Immobilisations Incorporelles | 150 | 0 | 0 | 150 | 150 | 0 | 0 | 150 | 0 |
| Installations et Aménagements | 16 | 0 | 10 | 6 | 11 | 0 | 5 | 6 | 0 |
| Matériel de transport | 84 | 0 | 0 | 84 | 58 | 17 | 0 | 75 | 9 |
| Matériel et mobilier | 458 | 29 | 46 | 441 | 408 | 16 | 46 | 378 | 63 |
| Total | 708 | 29 | 56 | 681 | 627 | 33 | 51 | 609 | 72 |

V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 10.385 KDT au 31 décembre 2017 à 18.415 KDT au 31 décembre 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 8.030 KDT, soit 77%. Cette augmentation provient principalement de :

- La hausse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2017 de 4.767 KDT ;
- La hausse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 1.037 KDT ;
- La hausse des acomptes provisionnels 2.671 KDT ;
- La baisse des charges constatées d'avance de 70 KDT ; et
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 331 KDT ;

NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste n'a pas connu de variation en 2018 par rapport à 2017. Le montant est de l'ordre de 452 KDT à la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2018.

VI.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2018 une baisse de l'ordre de 34.999 KDT par rapport à l'exercice précédent, soit une diminution de 89%. Cette diminution provient de l'effet :

- De la baisse des dépôts des établissements bancaires de 31.415 KDT soit -92% ;
- De la baisse des dépôts des organismes financiers 3.584 KDT soit -159% ;

La baisse des dépôts et avoirs des établissements bancaires d'un montant de 31.415 KDT est due essentiellement à:

- La diminution des avoirs des correspondants non-résidents de 193 KDT ; et
- La diminution des avoirs de la Citibank Tunis Branche Offshore de 31.222 KDT.

VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2018 une augmentation de l'ordre de 85.019 KDT par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de 21%. Cette variation est détaillée comme suit :

| | <u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u> | <u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u> | <u>Variation</u> <u>en KDT</u> | <u>Variation</u> <u>en %</u> |
|--|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| Comptes à vue | 423.161 | 340.695 | 82.466 | 24% |
| Comptes à échéance | 500 | 0 | 500 | 500% |
| Certificats de dépôts | 44.500 | 38.500 | 6.000 | 16% |
| Autres dépôts et avoirs | 23.482 | 27.539 | (4.057) | -15% |
| Dettes rattachées | 179 | 69 | 110 | 159% |
| <u>Dépôts et avoirs de la clientèle</u> | <u>491.822</u> | <u>406.803</u> | <u>85.019</u> | <u>21%</u> |

La ventilation des dépôts clientèle au 31 décembre 2018 par maturité se présente comme suit :

| | <u>Sans</u> <u>maturité</u> | <u>Jusqu'à</u> <u>3 mois</u> | <u>3 mois</u> <u>à 1 an</u> | <u>1 an à 5</u> <u>ans</u> | <u>Plus de</u> <u>5 ans</u> | <u>Total</u> |
|-------------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------|
| Comptes à vue | 423.161 | 0 | 0 | 0 | 0 | 423.161 |
| Comptes à échéance | 0 | 500 | 0 | 0 | 0 | 500 |
| Certificats de dépôts | 0 | 44.500 | 0 | 0 | 0 | 44.500 |
| Autres dépôts et avoirs | 0 | 23.482 | 0 | 0 | 0 | 23.482 |
| Dettes rattachées | 0 | 179 | 0 | 0 | 0 | 179 |
| <u>Total</u> | <u>423.161</u> | <u>68.661</u> | <u>0</u> | <u>0</u> | <u>0</u> | <u>491.822</u> |

VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 18.845 KDT au 31 décembre 2017 à 22.048 KDT au 31 décembre 2018 enregistrant ainsi une hausse de 3.203 KDT, soit 17%.

Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La baisse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 476 KDT (Il s'agit essentiellement de la baisse des virements ordonnés et des chèques émis avant la date de

clôture et présentés à la compensation pour 526 KDT, la baisse des créiteurs divers de 709 KDT et la hausse des d'attente créiteurs pour 759 KDT) ;

- La hausse du passif d'impôt de 3.208 KDT soit 37% ;
- La hausse des charges à payer de 693 KDT soit 10%.

NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES :

Le total des capitaux propres a enregistré une hausse de 6.223 KDT et qui est due à l'affectation (transfert au siège) du résultat de l'exercice 2017 pour le montant de 12.481 KDT et au résultat dégagé au titre de l'exercice 2018 de 18.704 KDT.

NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la branche pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 51.802 KDT au 31 décembre 2018 contre 145.255 KDT au 31 décembre 2017.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2018 comme suit :

| | <u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u> |
|---------------------|--|
| TUNISIE LEASING | 1.158 |
| ARAB TUNISIAN LEASE | 35.541 |
| HANNIBAL LEASE | 13.051 |
| TUNISIE FACTORING | 2.052 |
| TOTAL | <u>51.802</u> |

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 18.185 KDT ; et
- Cautions diverses 2.045 KDT.

IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 1.426 KDT.

IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élèvent au 31 décembre 2018 à 60.480 KDT.

IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 291.922 KDT au 31 décembre 2017 à 383.495 KDT à la date de clôture de l'exercice 2018 réalisant ainsi une hausse de 91.573 KDT soit 31%. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank DIFC UAE.

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 32.531 KDT à 50.231 KDT entre 2017 et 2018 enregistrant ainsi une hausse de 17.700 KDT ou 54%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés de 12.580 KDT soit 75% due essentiellement à :
 - o L'augmentation des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 5.947 KDT soit 81% ;
 - o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 6.381 KDT soit 70% ; et
 - o La hausse des autres intérêts et revenus assimilés sur les placements BCT de 252 KDT soit 95 %.
- La diminution des commissions (en produits) de 465 KDT soit -25%. Cette diminution est ventilée comme suit :

| | <u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u> | <u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u> | <u>Var</u> | <u>Var%</u> |
|---|--|--|---------------------|--------------------|
| Opérations liées aux moyens de paiement | 611 | 623 | (12) | -2% |
| Opérations de change et de commerce extérieur | 560 | 494 | 66 | 13% |
| Autres commissions | 256 | 775 | (519) | -67% |
| Total | <u>1.427</u> | <u>1.892</u> | <u>(465)</u> | <u>-25%</u> |

- L'augmentation enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 5.585 KDT soit de 40% entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018. Cette section se détaille comme suit :

| | <u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u> | <u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u> | <u>Var</u> | <u>Var%</u> |
|--|--|--|---------------------|--------------------|
| Gains nets sur opérations de change | 16.755 | 10.094 | 6.661 | 66% |
| Gains nets sur titres de placement | 2.620 | 3.794 | (1.174) | -31% |
| Reprise sur décote - titres de placement | 134 | 36 | 98 | 272% |
| Total | <u>19.509</u> | <u>13.924</u> | <u>5.585</u> | <u>40%</u> |

L'augmentation des gains nets sur opérations de change se détaille comme suit :

| | <u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u> | <u>31.12.2017</u> <u>en KDT</u> | <u>Var</u> | <u>Var%</u> |
|---|--|--|---------------------|--------------------|
| Gains suite à la réévaluation des positions de change | 15.711 | 10.073 | 5.638 | 178% |
| Gains/Pertes sur opérations de change à terme | 1.044 | 14 | 1.030 | 100% |
| Gains/Pertes sur opérations de change au comptant | - | 7 | (7) | 100% |
| Total | <u>16.755</u> | <u>10.094</u> | <u>6.661</u> | <u>66%</u> |

X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:

La valeur de cette rubrique a connu en 2017 une hausse de 4.308 KDT soit 106% en passant de 4.082 KDT à fin 2017 à 8.390 KDT à fin 2018.

Cette hausse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 2.153 KDT soit 667% ;
- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec la clientèle de 2.156 KDT soit 58% ; et
- La baisse des autres charges d'exploitation bancaire de 1 KDT soit 2%.

X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

| | 31.12.2018 en KDT | 31.12.2017 en KDT |
|---------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Dotations aux provisions nettes | 50 | 0 |
| Reprises sur provisions | 0 | 50 |
| Total | 50 | (50) |

Le solde de 2018 reflète la constatation des provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2018.

X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 6.230 KDT soit une augmentation de 2.212 KDT par rapport à fin 2017 et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 4.766 KDT;
- Rémunération personnel saisonnier pour 352 KDT ;
- Charges sociales pour 984 KDT ; et
- Autres charges liées au personnel pour 128 KDT.

X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2018 à 5.102 KDT soit une augmentation de 35% par rapport à l'exercice précédent. Cette rubrique est détaillée comme suit :

| | <u>31.12.2018</u> <u>en KDT</u> | <u>31.12. 2017</u> <u>en KDT</u> | <u>Var</u> | <u>Var%</u> |
|---|--|---|-------------------|--------------------|
| Fournitures et autres matières consommables | 90 | 120 | (30) | -25% |
| Services extérieurs | 2.169 | 751 | 1.418 | 189% |
| Rémunération d'intermédiaires et honoraires | 678 | 610 | 68 | 11% |
| Transport et déplacement | 21 | 29 | (8) | -28% |
| Missions et réceptions | 47 | 9 | 38 | 422% |
| Frais divers de gestion | 458 | 528 | (70) | -13% |

| | 31.12.2018 en KDT | 31.12. 2017 en KDT | Var | Var% |
|--|------------------------------------|-------------------------------------|--------------|-------------|
| Impôts et taxes | 100 | 427 | (327) | -77% |
| Autres charges d'exploitation bancaire | 1.539 | 1.293 | 246 | 19% |
| Total | 5.102 | 3.767 | 1.335 | 35% |

NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la branche a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la branche qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 305.634 KDT au 31 décembre 2017 à 377.138 KDT au 31 décembre 2018. Cette variation est imputable aux flux positifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de +82.965 KDT, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de -24 KDT et aux flux négatifs affectés aux activités de financement à hauteur de -12.481 KDT.

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période.

Au 31 décembre 2018, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

| | 31.12.2018 en KDT | 31.12.2017 en KDT | Variation en KDT |
|---|------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i> | 109.666 | 89.177 | 20.489 |
| Caisse | 577 | 327 | 250 |
| Comptes ordinaires de la BCT débiteurs | 108.718 | 88.704 | 20.014 |
| CCP | 371 | 146 | 225 |
| <i>Etablissements bancaires-Actif</i> | 270.563 | 250.769 | 19.794 |
| Correspondants débiteurs | 169.063 | 158.269 | 10.794 |
| Placements | 0 | 0 | 0 |
| Organismes financiers spécialisées | 101.500 | 92.500 | 9.000 |
| Liquidités et équivalents de liquidités - Actif (a) | 380.229 | 339.946 | 40.283 |
| <i>Banque Centrale, CCP</i> | 452 | 452 | 0 |
| Comptes ordinaires de la BCT créditeurs | 452 | 452 | 0 |
| <i>Etablissements bancaires -Passif</i> | 2.639 | 33.860 | (31.223) |
| Correspondants créditeurs | 2.639 | 33.860 | (31.223) |
| Liquidités et équivalents de liquidités - Passif (b) | 3.091 | 34.312 | (31.223) |
| Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b) | 377.138 | 305.634 | 71.504 |

NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunt de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2018 des charges pour un montant global de 2.668 KDT, ont été réalisées essentiellement avec la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec Les autres branches du groupe se présentent au 31 décembre 2018 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 21.495KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA : 1 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 112 KDT ;

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2018 sont les suivants :

- 46 % pour la branche onshore;
- 54 % pour la branche offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2018 à 17.421 KDT.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank DIFC UAE s'élève à 383.495 KDT à la date de clôture de l'exercice 2018.

Tunis, le 29 mars 2019

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore
55 Avenue Yughurta.
1002 Tunis

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018

Madame le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore («branche»), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 43 704 KDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 18 704 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de

trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la branche conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la branche à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la branche ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la branche.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la branche ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la branche à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la branche à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Branche. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés MTBF**

F.M.B.Z KPMG Tunisie

Mohamed Lassaad BORJI

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI